

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU POSTE ÉMISSIONS DIRECTES FUGITIVES

CONTEXTE

Les émissions directes fugitives représentent les fuites de fluides frigorigènes produites par les systèmes de climatisation installés dans les véhicules de la flotte de la Banque de France, ainsi que par les climatisations des bâtiments de la Banque.

SOURCE DES DONNÉES

Les émissions fugitives issues des bâtiments proviennent des fuites des gaz frigorigènes des systèmes de climatisation et de réfrigération de la Banque de France, identifiées dans le cadre des interventions réalisées sur ces systèmes.

Les émissions fugitives découlent également des fuites issues des systèmes de climatisation des véhicules de la flotte de la Banque de France. Le registre de la flotte de véhicules est utilisé pour le calcul de ces émissions.

PRINCIPE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Pour les bâtiments, les émissions annuelles de GES sont calculées selon la formule :

$$\text{Émissions annuelles de GES (tCo2e)} = \text{somme (fuite identifiée dans l'année (kg) * facteurs d'émissions correspondants (kgCO2e/kg) / 1 000)}$$

Facteurs d'émission utilisés pour valoriser les émissions directes fugitives 2024 (kgCO ₂ e/kg)	
R134a	1 530
R32	677
R407C	1 624
R410A	1 924

Source : base carbone de l'ADEME version 23.9

Pour les véhicules de la flotte, les émissions de GES sont calculées en utilisant l'estimation moyenne des fuites de l'ADEME publiée dans la Base Carbone soit : une charge moyenne annuelle par véhicule de 520 grammes de fluide R134a et un taux de fuite moyen annuel de la boucle de climatisation d'un véhicule de 5%, soit une fuite annuelle de fluide R134a estimée à 26 grammes par véhicule.

Les émissions sont calculées mensuellement afin de tenir compte des évolutions de la flotte puis sommées en fin d'exercice.

Les émissions de GES sont obtenues par la formule suivante :

Émissions annuelles de GES (tCO₂e) = somme (nombre mensuel de véhicules de la flotte * 26 / 12 / 1 000 * Facteur d'émission R134a (kgCO₂e/kg) / 1 000)